

**Graine de mil**—1er prix, Thadée Francœur ; 2me, Pierre Castonguay ; 3me, Napoléon Pelletier ; 4me, Charles Thiboutot.

**Tabac canadien manufacturé (6 lbs)**—1er prix, Eugène Casgrain ; 2me, Dr. N. Dion ; 3me, Louis Ouellet ; 4me, Cyprien Pelletier.

**Tabac en feuilles**—1er prix, Dr. N. Dion ; 2me, Magloire Gagnon ; 3me, Damase Marié ; 4me, Augustin Jean ; 5me, Octave Dubé.

**Meilleure ruche d'abeilles**—Prix, Louis Lapointe.

#### ÉTOFFES.

**Etouffes croisées foulée**—1er prix, Edouard Jean ; 2me, David Chouinard ; 3me, J. Bte. Castonguay fils M. ; 4me, Joseph Lévesque ; 5me, L. N. Leclere ; 6me, Frédéric Bélanger ; 7me, Joseph Carrier ; 8me, Calixte Jean.

**Etouffe croisée non foulée**—1er prix, Joseph Giasson ; 2me, Zéphirin Miville ; 3me, J. Bte. Castonguay fils M.

**Petite étouffe pure laine**—1er prix, Prudent Pelletier ; 2me, Frédéric Bélanger ; 3me, Frédéric Vuillancourt ; 4me, L. N. Leclere ; 5me, Pierre Moreau ; 6me, Joseph Pelletier, Josime ; 7me, Saml. el Pelletier ; 8me, Emile ebourdaïs.

**Flanelle**—1er prix, Zéphirin Miville ; 2me, Lévy Charrolier ; 3me, Étienne Caron ; 4me, Narcisse Pelletier, Francis ; 5me, Octave-Dubé ; 6me, Celanire Caron ; 7me, Onésime Morin.

**Toile**—1er prix, Onésime Morin ; 2me, Cyprien Therriault ; 3me, Al. Cyprien Pelletier ; 4me, Lucien Dubé ; 4me, Prudent Pelletier ; 6me, David Chouinard ; 7me, Frédéric Bélanger.

**Objets de broderie, tricots, etc., par les dames**—1er prix, Anselme Dubé ; 2me, Cléophas Fournier ; 3me, Alphonse Miville ; 4me, Thadée Francœur.

**Pour la meilleure race de volailles**—1er prix, Eugène Casgrain ; 2me, Luc Dupuis ; 3me, Honoré Dionne ; 4me, Auguste Dupuis.

**Prix pour l'encouragement à la culture des arbres fruitiers offerts par A. Dupuis. Ecr., et autres :**

**Raisin bleu**—1er prix, Al. Cyp. Pelletier ; 2me, Auguste Dupuis.

**Poires**—1er prix, Auguste Dupuis ; 2me, Gabriel Aubut.

**Pommes**—1er prix, Auguste Dupuis ; 2me, Alfred Miville Deschène ; 3me, P. G. Verreault ; 4me, Aristobule Bérubé ; 5me, Al. Cyprien Pelletier ; 6me, David Chouinard ; 7me, Veuve Marcel Giasson.

**Prunes**—1er prix, Mme. Amable Dionne ; 2me, Al. Cyprien Pelletier ; 3me, Auguste Dupuis.

**Fleurs**—1er prix, Mme. A. Dionne ; 2me, Mme. Riverin ; 3me, Cléophas Fournier.

### Le découragement chez le cultivateur.

Nous empruntons à la *Gazette des Campagnes* de Paris une partie du discours de M. Courtiller, président de la Société d'agriculture de Sarthe, exhortant les cultivateurs de se défendre contre le découragement qui parfois les envahit, à la suite des rudes épreuves qu'ils ont à subir, telle qu'une récolte manquée, la vente de leurs produits à trop bas prix, les ravages causés à leurs récoltes par les insectes, etc. :

« Quelquefois le cultivateur a des moments de découragement, il trouve pénible la vie qu'il mène ; la journée qu'il passe à de rudes travaux lui paraît longue, le sillon quotidien dur à arracher des flanes de la terre inclemente, le repos rare et le pain de chaque jour chèrement acheté. Il continue pourtant sa tâche accoutumée, soutenue par cette conviction intime que personne plus que lui ne travaille pour tous, et qu'en somme c'est sur son labeur obscur, mais incessant, que repose la prospérité de la patrie.

« Le cultivateur se contente de sa vie modestement utile, à une condition pourtant : c'est qu'on la lui assure paisible et indépendante. Il redoute les changements brusques de l'atmosphère, les tempêtes. Il les redoute en agriculture comme ailleurs. Mais ailleurs, comme en agriculture, il sait, le moment venu, faire face à l'orage et lui tenir tête énergiquement et vaillamment. Il l'a bien prouvé. Seulement l'orage passé, il tient avant tout, en homme prudent, à en prévenir le retour. Un ciel

pur, un horizon apaisé et tranquille, voilà ce qu'il a droit d'exiger. Croyez en un vieillard habitant des champs, c'est là ce qu'il entend bien avoir définitivement conquis. Et c'est affaire à nous à notre patriotisme à tous, dans la sphère élargie ou restreinte où nous agissons de lui conserver fermement ces biens dans l'avenir. »

Nous pourrions ajouter à ces excellentes paroles que les crises commerciales et industrielles qui sévissent aujourd'hui dans nos villes prouvent au cultivateur qu'il n'a pas le monopole des inquiétudes et des tribulations dans la vie présente ; chacun a sa part ici bas. Si à l'heure qu'il est, le cultivateur ne peut vendre ses produits à un prix qui le dédommage de ses peines, du moins il a dans son grenier de quoi se nourrir, tandis que dans nos villes il y a des milliers d'ouvriers sans ouvrage, qui par conséquent n'auront pour l'hiver qui se prépare, aucun argent pour acheter du pain, de plus ils auront à subir le froid par le manque de bois qu'ils ne pourront acheter : ils seront infailliblement livrés à la mendicité.

### Danger des avoines et des foin humides.

Lorsque les avoines n'ont pu être moissonnées en bon état de dessiccation, on ne saurait trop se tenir en garde quant à leur emploi pour la nourriture des chevaux, car les avoines humides, qui manquent rarement de se couvrir de moisissures microscopiques, sont très-dangereuses pour les chevaux qui les consomment. Plusieurs vétérinaires ont déjà constaté des accidents qui n'avaient pas d'autre cause.

On devra donc avoir soin de secouer fortement les avoines humides, puis de les passer au crible, pour les nettoyer et les débarrasser de ces matières nuisibles avant de les donner aux chevaux.

Les foin humides peuvent aussi occasionner les mêmes accidents, attendu qu'il s'y forme aussi des moisissures, qui sont de petits champignons souvent vénéneux.

Les foin humides doivent être vigoureusement secoués, et une addition d'eau salée peut être fort utile pour empêcher la pourriture et la moisissure que nous venons de signaler.

### L'aménagement des forêts.

(Suite.)

#### DÉPRÉDATIONS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES

Je parlerai brièvement des déprédations qui se commettent dans les forêts. Quiconque coupe, enlève du bois sur le domaine public, sachant qu'il n'en a point le droit, est un voleur et mérite punition.

La constatation du délit, la recherche des coupables sont faciles.

L'enlèvement ne peut se faire qu'en hiver, sur la neige ; et comme il faut attendre au printemps pour confier les bois au courant d'eau, on les met en piles sur les bords des rivières. Les traces du halage permettent au garde-forestier de retrouver les bois enlevés, à moins qu'ils n'aient été transportés tout d'un train dans l'intérieur des établissements, ce qui est impossible lorsque la forêt est éloignée. Ces traces subsistent tout l'hiver, malgré les neiges nouvelles ; et quand même elles s'effaceraient les arbres le long des chemins, avec leur écorce broyée, déchirée, leurs branches brisées mutilées par la hache, accusent encore le déprédateur : le témoignage silencieux le désigne aux recherches.

Une fois découvert, comment le coupable doit-il être traité ?

Je partage entièrement là-dessus le sentiment exprimé par le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis, l'honorable M. T. Schurz, dans son dernier rapport. « Je désire, dit-il, (p. 17 et 18) convaincre ceux qui ont fait jusqu'à présent ces déprédations avec profit, qu'à l'avenir, s'ils tentent de voler du bois sur le domaine public, ils perdront leurs peines et leurs frais, outre qu'ils s'exposeront à des poursuites criminelles.

« Ces poursuites, je recommanderais de ne pas les exercer seulement contre les individus, — pauvres gens pour la plupart — qui abattent de leurs mains du bois dans les forêts de